



**HAL**  
open science

# Un autre regard sur l'usage des archives de la recherche : des données à une histoire des mentalités

Jérôme Allain

► **To cite this version:**

Jérôme Allain. Un autre regard sur l'usage des archives de la recherche : des données à une histoire des mentalités. 2014. halshs-01459038

**HAL Id: halshs-01459038**

**<https://shs.hal.science/halshs-01459038>**

Preprint submitted on 7 Feb 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

# Un autre regard sur l'usage des archives de la recherche : des données à une histoire des mentalités

Jérôme ALLAIN

## Introduction

S'interroger sur le traitement, le classement, l'accès et la réutilisation des archives de la recherche pose inévitablement la question de la conservation définitive ou non des données ainsi que des documents de la recherche reçus ou produits par un service en prenant en compte leur intérêt administratif, historique, juridique ou public. Si cette affirmation est apodictique pour les archivistes, il convient d'en modérer les propos, car comme l'explique Bertrand Müller dans son texte intitulé « à la recherche des archives de la recherche. Problèmes de sens et enjeux scientifiques » paru dans la revue *Genèses* en 2006 :

« L'identification même des archives de la recherche n'est [...] pas simple. La recherche est un processus complexe qui mobilise des ressources humaines, matérielles, financières très diverses et plus ou moins importantes. Elle se déploie également dans des univers qui croisent plusieurs registres archivistiques : administratifs, académiques, parapublics ou privés, voir également documents personnels de chercheur, etc. »<sup>1</sup>

Pour appuyer ses propos, Bertrand Müller mentionne le rapport de mission de Roxanne Silberman remis au Ministère de l'Éducation nationale en 1999. Intitulé *Les sciences sociales et leurs données*, ce document porte principalement sur la valorisation des archives des sciences sociales et prône une politique de la recherche autour de l'utilisation, de la production et du partage des données. De ce fait, Roxanne Silberman préconise un traitement et un classement

---

<sup>1</sup> MÜLLER (Bertrand), « À la recherche des archives de la recherche. Problèmes de sens et enjeux scientifiques », *Genèses*, n°63, juin 2006, p.10.

différents pour les données et les documents de la recherche en soulignant l'importance de distinguer « [l']archivage historique dont la mission principale est la conservation et [l']archivage vivant centré sur la diffusion et le partage des données [...] »<sup>2</sup>. Pour Bertrand Müller les propos de Roxanne Silberman ne font pas que spécifier « une démarche conservatoire par rapport à la démarche patrimoniale des Archives : il s'agit de conserver [prioritairement] des données et non des documents. [...] Les données [étant] pour la recherche [et] les documents pour l'histoire »<sup>3</sup>.

Si le travail de Roxanne Silberman n'est pas à remettre en cause et apporte différentes solutions méthodologiques dans le cadre de recherches à partir de données en sciences sociales, certains des arguments avancés par l'auteure ont une incidence sur la détermination de l'objet d'étude et peuvent conditionner le futur travail de recherche. Il ressort du rapport de mission de Roxanne Silberman que les documents produits seraient exploités comme « documentation historique de la recherche » selon la loi du 3 janvier 1979, une série d'informations renseignant le chercheur de l'activité et du fonctionnement d'une unité ou d'un service. Pourtant, lorsque l'on reprend les arguments énoncés de Roxanne Silberman et Bertrand Müller, est-il si évident de dissocier en éléments distincts des données et des documents de la recherche ? Car qu'il s'agisse de documents tels que rapports, comptes rendus, travaux publiés, factures et correspondance ou de données quantitatives ou qualitatives enregistrées sous une forme ordonnée ou non sur tout type de support, il s'agit bien dans les deux cas présents de données produites ou non à des fins scientifiques. Partant du constat et des discours de Roxanne Silberman ainsi que de Bertrand Müller, il convient de rappeler les points élémentaires qui permettent de distinguer un document d'une donnée.

## Les données de la recherche

Dans son rapport publié en 2007, l'OCDE, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique stipule que :

« Dans le cadre [de] Principes et Lignes directrices [*il s'agit du principe d'ouverture et de libre circulation du savoir et de l'information*], les "données de la recherche" sont

---

<sup>2</sup> SILBERMAN (Roxanne), *Les sciences sociales et leurs données*, Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 1999, p. 51.

<sup>3</sup> MÜLLER (Bertrand), *op. cit.*, p. 13.

définies comme des enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons), qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique »<sup>4</sup>.

En conséquence, pour l'OCDE, « ce terme ne s'applique pas aux éléments suivants : carnets de laboratoire, analyses préliminaires et projets de documents scientifiques, programmes de travaux futurs, examens par les pairs, communications personnelles avec des collègues et objets matériels »<sup>5</sup>. Or, cette affirmation n'est pas sans exposer quelques faiblesses autour de la définition même d'une donnée qu'elle soit de la recherche, de l'administration ou résultant d'un travail scientifique.

D'après les travaux de l'économiste, historien et sociologue français François Simiand (1873-1935), une donnée<sup>6</sup> est un élément dit fondamental, qui repose sur deux critères : la « critique de l'exactitude » et la « critique de l'aptitude ». Dans son ouvrage *Le Salaire, l'évolution sociale et la monnaie* publié en 1932, François Simiand explique que la critique de l'exactitude repose sur le principe de « reconnaître le rapport entre les données fournies ou à tirer des documents dont nous disposons et la réalité qu'elles sont déclarées ou présumées exprimer »<sup>7</sup>. En d'autres termes, cette méthode a pour objectif de juger de la valeur de la donnée et par conséquent de pouvoir être utilisée comme source première ou secondaire. Le deuxième critère, la critique d'aptitude, repose quant à elle sur l'usage et l'exploitation des données par le chercheur qui lui permettrait d'obtenir un ou plusieurs résultat(s) dans le cadre de son étude<sup>8</sup>.

Si, tout élément répondant aux critères de l'exactitude et d'aptitude est donc une donnée, François Simiand écarte tout élément dit fondamental qui ne s'appuierait pas sur une datation, un fait, une référence précise et explicite. Or, une donnée de la recherche est également le résultat d'une observation, d'une réflexion, d'une déduction ou d'une hypothèse. Pour le dire autrement, elle ne serait plus un élément dit fondamental quantitatif ou qualitatif enregistré quel que soit sa forme et son support, mais un élément dit fondamental décrit,

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>5</sup> *Id.*

<sup>6</sup> SIMIAND (François), *Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie*, Paris, Félix Alcan, tome I, p. 29-43, 1932, p. 29-43. L'auteur explique que « l'étude économique positive est condamnée à être principalement ici une étude par documents, c'est-à-dire par enregistrements ou témoignages d'un fait, opérés le plus souvent en dehors des fins de science et, en tout cas, autrement que par des savants (ou leurs représentants) ne se proposant que la recherche de la vérité. » En ligne, [[http://classiques.uqac.ca/classiques/simiand\\_francois/methode/methode\\_31/constation\\_des\\_faits.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/simiand_francois/methode/methode_31/constation_des_faits.pdf)], consulté le 10 novembre 2014.

<sup>7</sup> *Id.*

<sup>8</sup> *Id.*

énuméré, explicité dans des documents reçus ou produits par un producteur afin de les étudier scientifiquement. La donnée n'est plus définie ici comme enregistrement factuel, mais comme enregistrement empirique.

En conséquence, une donnée de la recherche, de l'administration ou résultant d'un travail scientifique pourrait être décrit comme un élément dit fondamental qui une fois créé (valeur scientifique) devient inerte jusqu'à être activé à travers les travaux du chercheur et être ainsi valorisé (notions d'emploi et de perception). Pourtant, il existe une ambivalence à cette déclaration, car s'il semble exister une distinction entre données et documents, ces derniers répondent également aux mêmes règles qui viennent d'être énoncées.

## Les documents de la recherche

Pour définir ce que sont des documents, je reprendrais les propos de Charles-Victor Langlois et de Charles Seignobos extrait de leur ouvrage publié en 1898 et intitulé *Introduction aux études historiques* : « Les documents sont les traces qu'ont laissées les pensées et les actes des hommes d'autrefois<sup>9</sup> » et doivent alors répondre à une méthode critique. En d'autres termes, il s'agit de s'assurer de l'authenticité d'un document qui pourra être utilisé comme source. Dans son ouvrage intitulé *De l'histoire du cinéma* paru en 1992, Michèle Lagny, professeure émérite d'histoire de la culture, en explique le procédé qui repose sur deux étapes :

« Dans un premier temps [...] une critique d'authenticité, qui impose la critique "de provenance" (recherche du lieu d'origine, datation) et la critique "de restitution" (évaluation des «fautes» du texte, qui peuvent être volontaires - falsifications - ou involontaires - problèmes de conservation). Puis dans un deuxième temps [...] une critique "de crédibilité", qui engage successivement les critiques "d'interprétation" (du texte), "de compétence" (du témoin par rapport aux faits rapportés), de sincérité, d'exactitude (par rapport à ce que le témoin pouvait savoir) »<sup>10</sup>.

Au regard des travaux de Michèle Lagny, si tout élément répondant aux critères de l'exactitude et d'aptitude est une donnée, alors un document qui répond aux critiques d'authenticité et de crédibilité peut également être défini comme une

---

<sup>9</sup> LANGLOIS (Charles-Victor) et SEIGNOBOS (Charles), *Introduction aux études historiques*, Paris, Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, (quatrième édition, première édition de 1898), 1909, p. 1.

<sup>10</sup> LAGNY (Michèle), *De l'histoire du cinéma*, Paris, Armand Colin, coll. « cinéma et audiovisuel », 1992, p. 54.

donnée exploitable et probante. En conséquence, qu'ils soient de la recherche, de l'administration ou résultants d'un travail scientifique, les documents d'archives peuvent être collectés et analysés en tant que données factuelles ou empiriques. Ainsi, en recourant à une démarche de recherche qui repose sur l'«analyse de l'absence de données<sup>11</sup>», les données et les informations identifiées et relevées à partir des dits documents permettraient d'établir d'autres hypothèses ou pistes de réflexion.

## Les documents-données

Le réemploi des documents d'archives produits par le producteur comme données repose sur l'exploitation des instruments de recherche dressés par les archivistes. En effet, l'application de cette méthode de l'analyse de l'absence de données se caractérise par une collecte de répertoires méthodiques ou numériques, d'inventaires, de bordereaux de versement, de bordereaux des éliminables ou de procès-verbaux d'élimination. Les instruments de recherche (documents administratifs) sont donc des sources qui contiennent à la fois des données produites ou non à des fins scientifiques ainsi que des informations qui peuvent s'avérer déterminantes telles que la fiche ISAD (G). Le réemploi comme données des documents d'archives produits par le producteur permet alors d'établir des informations qui reposent également sur l'identification et l'analyse des dites données ordonnées ou non, existantes ou absentes. Lors de cette étape, les usagers devront se prévenir de toute surinterprétation ou association de faits pouvant les conduire à une mauvaise analyse ; puisque la rédaction de la fiche ISAD(G) reflète le choix de l'archiviste afin de permettre aux usagers d'accéder au fonds par une meilleure compréhension. Cette démarche peut se conclure en « confrontant » les hypothèses établies aux pièces d'archives que l'utilisateur consultera.



Représentation schématique d'une démarche de l'« analyse de l'absence de données » afin d'exploiter les instruments de recherche comme source @ Jérôme Allain, 2013

<sup>11</sup> Je me permets de vous renvoyer à mes travaux (*Le répertoire comme source(s), un nouvel usage au service des lecteurs*, mémoire de projet tutoré, Université d'Angers, mai 2013).

Cette méthodologie permet en outre d'effectuer des travaux basés sur une approche socioculturelle. Quelle que soit l'activité du producteur, tout document produit ou reçu par celui-ci comporte des éléments fondamentaux identifiés comme trace culturelle ou artistique. Le réemploi d'une partie de ces archives, telle que les documents administratifs, permettrait d'établir une histoire des mentalités, car l'objet d'étude retenu par le chercheur, une association, un auteur, un service, un laboratoire de recherche, peut être décrit - sans connotation péjorative - comme un groupe formé d'un faible nombre d'individus. De plus, il existe autant d'histoires des mentalités que de structures opérationnelles ou non administratives, artistiques, culturelles ou de recherche.

Prenons pour exemples, un chercheur associé à un laboratoire de recherche et un auteur dans le cadre de la publication de leur ouvrage. Pour le chercheur, le choix de mettre des photographies en couleur ou en noir et blanc dans son ouvrage qui paraîtra prochainement peut relever à la fois d'une contrainte financière tel que le délai de réalisation de ces mêmes photographies que d'un choix intellectuel et artistique de celui-ci. De plus, les arguments énoncés dans l'ouvrage du chercheur associé peuvent découler de choix relevant d'une politique du laboratoire de recherche ou de contrainte administrative : ses ordres de mission accordés ou refusés, des factures, des notes de séances, un agenda, etc. car l'ensemble de ces documents ont une influence plus ou moins décisive aussi bien sur l'activité du chercheur associé que celle du laboratoire de recherche. Prenons comme dernier exemple l'œuvre de l'auteure et réalisatrice française Nicole Vedrès (1911-1965). À ce jour, il n'existe pas de fonds d'archives de l'auteure disparu en 1965. Pourtant, il est possible de travailler sur les œuvres intellectuelles et artistiques qu'elle réalise entre 1943 et 1965. Grâce aux factures, à la correspondance indiquant des dates et lieux de rendez-vous, aux listes de films et d'ouvrages empruntés, il est alors possible de reconstruire l'acte de création de l'auteure et de mieux comprendre de quelles façons a été conçu le premier ouvrage français sur le cinéma contenant des images photographiques non illustratives, *Images du cinéma français*<sup>12</sup> paru en 1945. En conséquence, enquêter sur la forme et le nombre de documents administratifs produits ou reçus contribuerait à faire émerger de nouvelles pistes de réflexion qui permettraient de comprendre l'acte de création du producteur et de porter un autre regard sur l'objet de l'étude.

---

<sup>12</sup> L'ouvrage de Nicole Vedrès est l'un des premiers livres français qui porte une réflexion sur un art encore jeune que les publics (re)découvrent et qui se découvre, à travers un effet de montage photographique.

## Un autre regard sur l'usage des archives de la recherche

Appliquons la démarche de l'« analyse de l'absence de données » à travers deux cas concrets. Le premier porte sur le répertoire numérique du fonds d'une association rédigé en 2012 aux Archives départementales du Loiret. Il s'agit de l'association des Mutilés du Loiret créée en 1917 et toujours en activité<sup>13</sup>.

L'illustration ci-dessous - extrait du répertoire numérique du fonds de l'association - présente une série d'articles portant sur le personnel et deux bâtiments utilisés comme lieu de résidence par l'association.

Archives départementales du Loiret	
Gestion des biens	
562 J 31-33	Foyer des Mutilés. 1924-1959
562 J 31	Création. - Réunions de la commission du Foyer : registre des délibérations (1924-1935). "Dossiers constitutifs" : devis des travaux (1924), demandes de subventions (1924), commissions et règlements pour la "mise en marche du foyer" (1924), dépenses pour constructions et aménagements (1924), construction de la salle des fêtes (1925). 1924-1935
562 J 32	Fonctionnement. - Entretien : rapports de gestion, factures (1925-1927, 1930-1932, 1935, 1937) ; correspondance (1924-1929, 1935) ; inventaires du matériel, du mobilier et du linge (1927, 1933). Admissions : tarifs et demandes (1927, 1931-1933). Gérance : cahier des charges et avenants (1927, 1932, 1925). Photographies du foyer : bâtiments, jardins, fêtes (s.d.). 1924-1937
562 J 33	Destruction du Foyer. - Constat de bombardement (1943) ; estimation des sinistres (1943, 1945, 1952). Projets de reconstruction (1946, 1952, 1959) ; baux pour la location du Foyer (1947). Photographies du Foyer : dégâts après les bombardements (s.d.). 1943-1959
562 J 34-35	Maison des Mutilés. 1931-1973
562 J 34	Financement. - Dons des sociétaires pour la construction et la reconstruction : lettres de dons, correspondance. 1931-1933, 1961-1962
562 J 35	Construction et aménagement. - Construction : correspondance avec les architectes, devis, plans <sup>6</sup> (1930-1932) ; acquisition de mobilier (1932). Entretien : assurances (1931-1932, 1938, 1947-1948, 1957), demande de récupération de matériel (1945), chauffage et réparations (1951-1955, 1957-1961, 1968-1969). Prêt de tableaux par le Musée d'Orléans (1973). Photographies de la façade, de l'intérieur des pièces pendant les réunions, et des fresques murales du second étage. 1930-1973
Personnel	
562 J 36	Charges sociales (1961-1975, 1983-1989). Retraite (1961-1976). Candidatures au poste de secrétaire administratif (1979). Bulletins de paie (2 carnets, 1985-1987, 1987-1989). 1961-1989

<sup>6</sup> Le plan initial de la Maison des Mutilés a été dressé par Henri Pichot.

Extrait du répertoire numérique détaillé du fonds de l'association des mutilés du Loiret, Archives Départementales du Loiret, Orléans, 2012, p. 10.

<sup>13</sup> Je remercie Mme Frédérique Hamm, Directrice des Archives départementales du Loiret ainsi que M. Florian Tailleours, attaché de conservation du patrimoine, responsable du service archives historiques et généalogiques, de m'avoir communiqué le répertoire numérique du fonds de l'Association des mutilés du Loiret.

Exploitation du répertoire numérique (rédigé en 2012) du fonds de l'association des Mutués du Loiret (562 J)				
Les non-dits « externe » relevés dans le répertoire		Informations	Pistes de réflexion	Hypothèse(s) avec ou sans la lecture de la fiche ISAD(G)
Lecture 1	Foyer des Mutués - destruction : bombardement (1943), estimation sinistres (1943, 1945, 1952), projet de reconstruction (1946, 1952, 1959).	3 projets de construction d'un nouveau bâtiment (562 J 33).	Le siège de l'association (foyer des Mutués) détruit en 1943 (562 J 33) est reconstruit en 1962.  Un projet de reconstruction dont certaines démarches retardent l'accord.  Le nouveau local semble ne pas avoir été utilisé entre 1962 et 1967.	Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'association paraît être menacée (dissolution ?) :  <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ L'absence de factures (6 ans) confirmerait une non-utilisation du nouveau local dont la construction a nécessité une dizaine d'années ;</li> <li>✚ L'absence de membres au conseil d'administration ;</li> <li>✚ Une faible activité de l'association (participation ?) ;</li> <li>✚ Un faible nombre d'adhérents (pas de correspondance).</li> </ul> Ces différents éléments amènent à s'interroger sur une possible nouvelle ligne politique (nouveau président ? reconstruction sociale d'après-guerre ?) ou sur les raisons d'un faible investissement des adhérents et des dirigeants de l'association.
	Maison des Mutués - charges sociales (1961-1975).	Le siège de l'association change de nom (Maison des Mutués) et du personnel est employé à partir de 1961 (562 J 36).		
	Maison des Mutués - entretien : chauffage et réparations (1957-1961, 1968-1969).	Pas de factures de frais de gestion du bâtiment de 1962 à 1967 (562 J 35).		
	Maison des Mutués - financement : correspondance et lettres de dons (1961-1962).	Soutien moral et financier de l'association entre 1961 et 1962 (562 J 34).		
Lecture 2	Administration - réunions : registres de délibération (1928-1951, 1960-1973).	Pas de réunions des membres de l'administration entre 1952 et 1959	Vacance de différents postes du bureau de l'association.  Absence de correspondance avec les adhérents.	
	Correspondance avec les adhérents : registre d'enregistrements (1939-1940) et lettres (1974-1989).	Pas de correspondance avec les adhérents entre 1941 et 1973 (562 J 71-73).		
	Personnel en retraite (1961-1976).	Présence de dossiers de retraites allant de 1961 à 1976 (562 J 36).		
	Relation avec les fédérations - délégations aux congrès nationaux (1958, 1960) : correspondances, procès-verbaux (1957-1972).	Pas de participations aux congrès nationaux à partir de 1961 (562 J 96-97, 101-104).		

Jérôme Allain, *Le répertoire comme source(s), un nouvel usage au service des lecteurs*, mémoire de projet tutoré, Université d'Angers, mai 2013, p. 35.

Comme le montre ce tableau, le croisement de différentes actions et dates extrêmes permet d'identifier une absence de documents administratifs considérés pour le cas présent comme données et produits par l'association. En ce qui concerne les articles relevés dans le répertoire, ces derniers permettent de mettre en évidence les difficultés rencontrées par l'association lors de la construction d'un nouveau bâtiment. Les raisons s'en expliquent à travers l'absence de documents administratifs portant ici sur le fonctionnement de l'organisation ainsi que par la présence d'articles liés aux retraites : une vacance de postes et une inactivité de l'association durant plusieurs années. De ce fait, ces différents éléments conduisent à s'interroger sur une possible nouvelle ligne politique de l'association qui pourrait ne pas être partagée par certains adhérents et membres du bureau.

Le deuxième cas s'appuie sur les instruments de recherche<sup>14</sup> dressés en 2014 par les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, le fonds de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) en France.

<sup>14</sup> Je remercie Mme Gwladys Longeard, conservatrice du patrimoine, adjointe au directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, de m'avoir communiqué les différents instruments de recherche du fonds de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne.

# ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE

1, rue Jacques-Léonard - 35000 RENNES  
Tél : 02. 99.02.40.00 - Mèl : archives@cg35.fr

Adresse postale  
Département d'Ille-et-Vilaine - Direction des Archives départementales et du Patrimoine - 1, avenue de la Préfecture  
CS 24218 - 35042 Rennes Cedex

## Bordereau d'ELIMINATION

Nombre de pages : 2

Nom de l'administration et du service : ENSAB, Direction de la logistique	Métrage linéaire : 2,3 ml
Responsable du service	
Autorisation donnée par le service le : 18/02/2014	Autorisation donnée par les Archives départementales le : 75 FEV. 2014
Affaire suivie par :	

Visa du responsable

Visa du directeur

**REMARQUE** : pour ajouter une ligne,  
positionner le curseur sur la dernière ligne de la colonne OBSERVATIONS  
et appuyer sur la touche de « tabulation »

INTITULE DES DOCUMENTS	DATES EXTREMES <sup>1</sup>	OBSERVATIONS <sup>2</sup>
<u>Travaux</u>		1,5 ml
École rue Hoche, petits travaux de maintenance : correspondance, comptes rendus de chantier ; résiliation des abonnements téléphonique et électrique : correspondance.	1985-1990	
Projets nouvelle école non aboutis : programmes (double), références des architectes concernés, documentation.	1974-1980	
École boulevard de Chézy, consultation pour étude de faisabilité et concours d'esquisse : offres non retenues.	1984-1986	
École boulevard de Chézy, phase préparatoire : correspondance, bordereaux d'envoi, doubles des rapports, convocations, documents préparatoires, plannings, correspondance, devis, bons de livraison, documentation.	1981-1989	
École boulevard de Chézy, extension : DCE, documentation, bordereaux d'envoi, devis, bons de commande, correspondance, convocations, publicité d'appel d'offres, ordres de service, plans (doubles).	1987-2001	

<sup>1</sup> Les dates extrêmes sont les dates portées sur les documents : la plus ancienne et la plus récente.

<sup>2</sup> En observations, indiquer par exemple la durée d'utilité administrative (DUA), la justification de la demande d'élimination (référence à un texte réglementaire, à un tableau de gestion des archives, doublons...).

Extrait du bordereau d'élimination des archives de l'ENSAB à Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2014. Note : les données nominatives ont été effacées.

N° Début (1)	N° Fin (1)	Description (2)	Dates extrêmes (3)		D.U.A. (4)
			Début	Fin	
1	581	ACTIVITES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE	1880	2011	
1	174	DIRECTION ET ORGANISATION DE L'ÉCOLE	1880	2011	
1	15	<b>Organes délibérants</b>	1970	2007	
1	2	Élections			
1		Conseil de gestion, élections : procès-verbaux de dépouillement, feuilles d'émargement, listes électorales, correspondance, notes.	1970	1977	
2		Conseil d'administration, élections : procès-verbaux de dépouillement, feuilles d'émargement, listes électorales, professions de foi, notes.	1978	2003	
3	15	Réunions			
3		Conseil de gestion, réunions : compte rendus, documents distribués en séances, correspondance.	1969	1970	
60	65	<i>Étudiants et associations étudiantes</i>			
60		Relations avec les étudiants : comptes rendus de réunion, notes, correspondance.	1969	1996	
61		Pétitions des étudiants	1976	1998	
62		Mouvement de grève des étudiants de 1973 : pétitions, compte rendu de réunion, notes.	1973	1973	
63		Mouvement des étudiants d'avril 1990 : rapports, pétition, comptes rendus de commissions, programmes pédagogiques des étudiants, articles de presse, correspondance	1990	1990	
175	224	<b>COMPTABILITÉ ET FINANCES</b>	1921	2006	
192	215	<b>Comptabilité</b>	1959	2006	
192	214	Enregistrement annuel des dépenses et recettes			
192		Registre journal des dépenses.	1959	1968	
193		Fiches récapitulatives des dépenses	1973	1975	
194		Fiches récapitulatives des dépenses	1978	1978	

Extrait du bordereau de versement des archives de l'ENSAB Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2014.

À partir des procès-verbaux d'élimination, du bordereau de versement et du tableau de gestion, j'ai tenté d'identifier ou de relever plusieurs données qui me permettraient d'obtenir de l'information afin de (re)découvrir l'histoire de l'ENSAB. Comme le montre le tableau, certaines descriptions d'article relevées dans le répertoire et les procès verbaux d'élimination permettent de mettre en évidence deux points. Le premier porte sur les locaux de l'ENSAB dans les années 1970. Les projets non aboutis de 1974 à 1980, la vétusté des locaux, et semble-t-il un manque de capacité d'accueillir les étudiants inscrits, pourraient expliquer le mouvement social des étudiants en 1973. Pourtant, ces mêmes articles tendent également à montrer que la qualité de l'enseignement et la renommée de l'ENSAB ont pris au dépourvu la Direction qui dû faire face à ce même mouvement social en 1973, portant non pas sur la vie estudiantine comme les articles donnent à penser, mais sur l'avenir des futurs diplômés (apparition de stages obligatoires) qui semble se traduire par la naissance ou l'augmentation d'associations étudiantes (rayonnement interne et externe) et d'un accompagnement mené par l'école elle-même de ses anciens étudiants diplômés (enquêtes).

Le deuxième et dernier point porte sur la stratégie des travaux de recherche de l'ENSAB. Les différents éléments décrits dans le tableau (illustration 6) conduisent à s'interroger sur les causes et l'émergence de possibles nouvelles politiques socioculturelle et pédagogique de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne. Ce qui est nommé le « repyramidage » des enseignants en 1991 est-il une conséquence du mouvement social des étudiants en 1990 ou du refus d'habilitation entre 1984 et 1992 et de la recherche de

partenariat qui pourraient alors expliquer, voire influencer, le choix du projet de recherche et de travaux d'étude débutés en 1991, à savoir l'aménagement littoral ?

## **Conclusion**

Tout au long de ce texte et à travers deux cas pratiques, j'ai tenté de mettre en évidence que le réemploi des documents d'archives en tant que données permet de porter un autre regard sur l'activité culturelle du producteur. Le fait que les instruments de recherche soient une source permettrait aux usagers de (re)découvrir un fonds sans craindre la masse d'information – ni même l'absence de données – et montre qu'il est possible d'établir des pistes de réflexion et des hypothèses fondées sur des données relevées ou manquantes et des informations probantes. En outre, cette méthode ne permet-elle pas d'écrire sur un fait ou une personne, et ce même si les archives ne sont pas communicables ou ont disparu ?

Pourtant, ce réemploi des documents produits ou non à des fins scientifiques ouvre un débat sur le statut de ces documents. Puisqu'un document d'archives qui contient des données factuelles et empiriques peut être qualifié et reconnu comme données probantes, quel traitement les archivistes doivent-ils lui appliquer ? Quels choix s'offrent-ils aux archivistes lorsqu'ils s'appêtent à effectuer un tri, un échantillonnage ou à éliminer certains documents produits ? Puisqu'il apparaît inconcevable de tout conserver, faut-il toujours éliminer l'ensemble de factures produites par le producteur ? Ne faudrait-il pas procéder à un échantillonnage des ordres de mission qui n'ont pas reçu l'accord du Directeur du laboratoire de recherche ? Enfin, les bordereaux des éliminables et les procès-verbaux d'élimination pouvant être étudiés dans le cadre de recherche aussi bien historique, artistique que scientifique, ne faudrait-il pas modifier la rédaction de ces instruments de recherche sans pour autant remettre en cause les principes, recommandations et préconisations qui ont été établis afin d'accompagner les archivistes dans leur mission de conserver et de valoriser l'histoire et la mémoire du producteur.

Jérôme Allain  
Archiviste (Ille-et-Vilaine)  
allainjf@yahoo.fr